



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

N° Spécial

21 juin 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Cabinet du Préfet du 21 juin 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/BARRP n° 2017/559	19.06.2017	Arrêté accordant la Médaille d'Acte de Courage et de Dévouement.	3
CAB/BSI n° 2017/579	19.06.2017	Arrêté préfectoral portant modification à l'arrêté préfectoral CAB/BSI n°2006-716 du 8 novembre 2006 modifié relatif à la composition de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds des Hauts-de-Seine.	4

CABINET DU PREFET

PRÉFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté CAB/BARRP n° 2017/559 accordant la Médaille d'Acte de Courage et de Dévouement

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la Médaille pour Acte de Courage et de Dévouement.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La Médaille de bronze pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

Monsieur Bruno CLOUET, Brigadier de police municipale à Puteaux

Monsieur Jacques MBABU, Brigadier de police municipale à Puteaux

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Nanterre, le 19 juin 2017

Le Préfet,

Pierre SOUBELET

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté préfectoral n° CAB/BSI/2017/579 du 19 juin 2017 portant modification à l'arrêté préfectoral CAB/BSI n°2006-716 du 8 novembre 2006 modifié relatif à la composition de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds des Hauts-de-Seine.

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment les articles R.613-24 à D.613-87 ;
- Vu** la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transports de fonds ;
- Vu** la loi n° 2000-646 du 10 juillet 2000 modifiée par la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 relative à la sécurité du dépôt et de la collecte des fonds par les entreprises privées ;
- Vu** le décret du 18 avril 1939 modifié fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions ;
- Vu** le décret n° 86-1058 du 28 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes ;
- Vu** le décret n° 95-586 du 6 mai 1995 modifié relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et de munitions ;
- Vu** le décret n° 2000-376 du 28 avril 2000 modifié par le décret n° 2000-1330 du 26 décembre 2000 relatif à la protection des transports de fonds, et notamment son article 12 et par le décret n° 2004-295 du 29 mars 2004 ;
- Vu** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- Vu** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu** le décret n°2012-1109 du 1^{er} octobre 2012 relatif à la protection des transports de fonds ;
- Vu** la convention nationale entre l'Etat et les organisations représentatives des établissements financiers et de crédit et des entreprises de transport de fonds déterminant la liste des zones à risques pour la desserte des automates bancaires du 27 mars 2013 ;
- Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté préfectoral CAB/BSI n°2006-716 du 8 novembre 2016 modifié portant création de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds dans les Hauts de Seine ;
- Vu** la proposition émise par l'association des maires du département des Hauts de Seine ;
- Vu** les propositions des organisations professionnelles représentatives des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, des établissements commerciaux de grande surface ainsi que des entreprises de la sécurité fiduciaire ;

Vu les propositions des organisations syndicales représentatives des salariés convoyeurs de fonds sur le plan départemental ;

Vu la proposition de l'Union de la Bijouterie Horlogerie ;

Vu la proposition de l'association PERIFEM ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Chargé de mission pour la politique de la ville, Chargé des fonctions de directeur de cabinet par intérim,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La commission départementale de la sécurité des transports de fonds des Hauts-de-Seine investie des attributions fixées par le décret n° 2000-376 du 28 avril 2000 modifié relatif à la protection des transports de fonds, notamment ses articles 12 et 16, présidée par Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet, ou par son représentant, est modifiée et composée comme suit :

Représentants de l'Administration :

- Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité,
- Monsieur le Chef du Service Départemental de la Police Judiciaire des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le Directeur de l'Unité Territoriale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement des Hauts-de-Seine,
- Madame la Directrice de l'Unité Territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- Madame la Directrice Régionale de la Banque de France,
- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Représentants des Maires :

Membres titulaires :

- M. François LE STANG – Adjoint au Maire à Neuilly sur Seine, délégué à l'Urbanisme et à la Sécurité.
- M. Gilles GAUCHE-CAZALIS – Adjoint au Maire de Nanterre, délégué à l'espace public, aux transports et à la ville numérique.

Membres suppléants :

- Mme Sophie SANSY – Adjointe au Maire d'Antony chargée de la Sécurité et de la Prévention.
- M. Serge DESEMAISON, Adjoint au Maire de Courbevoie.

Représentant des établissements de crédits et des entreprises d'investissements :

Membres titulaires :

- M. Xavier MALCHER, Responsable Sécurité Banque Populaire Rives de Paris.
- M. Antoine ALVET, Chargé de Sécurité Société Générale.

Membres suppléants :

- Mme Véronique CONTENT, Chargée de sécurité Banque Populaire Rives de Paris.
- M. Nordine CHAUCHE, Chargé de sécurité Société Générale.

Représentant des professions de la bijouterie :

- M. Damien JOLY, Groupe Thom Europe.

Représentants des établissements commerciaux de grande surface :

Membres titulaires :

- M. Fadel BEN ARAB (Carrefour).
- M. Bruno DE AMBROGGI (Auchan).

Membre suppléant :

- M. Jacques BAVEREL (Carrefour).

Représentants des entreprises de transport de fonds :

Membre titulaire :

- M. Pascal MARTEAU, Directeur adjoint de la Sécurité TEMIS.
- M. CANNERE, Inspecteur de sécurité Brink's.

Représentants des convoyeurs de fonds :

Membres titulaires :

- M. Fernando FERREIRA, Salarié Agence BRINK'S, Fédération Générale des Transports et de l'Équipement FGTE-CFDT.
- M. Julien GUELLOUMA, Convoyeur Brink's, Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT.

Membres suppléants :

- M. Pascal BEAULIEU, Salarié agence LOOMIS, Fédération Générale des Transports et de l'Équipement FGTE-CFDT.
- M. Jean-Claude SOURZAC, Convoyeur TEMIS, Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT.

ARTICLE 2 :

Sont associés aux travaux de la commission au titre des personnes pouvant être entendues par cette dernière :

Représentants de la Poste :

Membre titulaire :

- Mme Martine LAFFONT, Directeur Sûreté Réseau La Poste des Hauts de Seine,

Membre suppléant :

- Mme Marie-Noëlle CADERO, Responsable Sûreté Réseau La Poste des Hauts de Seine.

ARTICLE 3 :

Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre est informé des réunions de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds ainsi que les avis émis par celle-ci. Il participe, sur sa demande, à ces réunions.

ARTICLE 4 :

Le Sous-Préfet, Chargé de mission pour la politique de la ville, Chargé des fonctions de directeur de cabinet par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à Nanterre, le 19 juin 2017

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet,
Chargé de mission pour la politique de la ville
Chargé des fonctions de directeur de cabinet par intérim

(Signé)

Thomas FAUCONNIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>